



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport de la commission de recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – session 2026**

### **Liminaire :**

Le présent rapport, établi conjointement par l'ensemble des membres du jury a la double prétention de permettre à la fois aux candidats, notamment ceux qui n'ont pas été sélectionnés, de se situer, mais également de permettre aux futurs candidats d'appréhender les attendus afin de se préparer au mieux.

### **1 – Eléments réglementaires :**

- arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- arrêté du 03 avril 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- arrêté du 26 mars 2026 arrêtant la composition de la commission de sélection des candidatures.

### **2 – Eléments statistiques :**

- Inscriptions : les inscriptions étaient ouvertes du 10 février au 12 mars 2026 sur l'application Cyclades. Initialement 148 candidats se sont inscrits mais seuls 125 dossiers étaient complets.
- 18 candidats ont été initialement sélectionnés pour être auditionnés par la commission, 2 ne se sont pas présentés et se sont excusés ;
- L'arrêté de deuxième référence ouvrait 9 postes pour l'Académie de Limoges – le jury a tiré un trait à 13 afin de pourvoir les éventuels désistements, une liste complémentaire de 4 candidats est donc arrêtée.
- l'échelle des notes des candidats admis lors de l'audition va de 11 à 17/20, les 5 premiers ayant des notes comprises entre 14 et 17 et la moyenne des 13 candidats retenus se situant à 12.58. Il est à noter que le jury s'est autorisé à utiliser l'intégralité des échelles de notations par demi-point.

### **3 – Composition de la commission de sélection :**

L'arrêté de troisième référence arrête la composition du jury comme suit :

- Président : Monsieur Julien BASSALER – Secrétaire général du collège Georges NIGREMONT – Crocq (23) ;
- Vice-présidente : Madame PAUZET Vuthira – Secrétaire générale – Collège Bernart de Ventadour – Limoges ;

- Membres de la commission :  
Madame LONGCOTE Céline – Responsable du pôle Administration générale et ressources humaines – Centre communal d’action sociale (CCAS) – Limoges ;  
Madame DELIVET Valérie – Assistante de direction – Faculté des lettres et sciences humaines – Limoges.

#### **4 – L’examen des dossiers de candidatures :**

- un dossier de candidature complet devait comporter : un Curriculum Vitae et une lettre de motivation.
- Afin d’assurer une équité dans l’examen des 125 dossiers, le jury a établi une grille d’analyse pour chacun des deux documents.

##### Les attendus pour le C.V. :

Le jury espérait une présentation soignée et lisible, la présence des informations personnelles, la liste des formations, celle des expériences professionnelles en lien avec un poste d’adjoint administratif, la rubrique langues et informatique, ainsi que les expériences extra-professionnelles. De plus, le jury s’est autorisé à valoriser un C.V. qui comportait d’autres éléments mettant en avant le potentiel du candidat sur un futur poste d’adjoint administratif.

##### Les écueils constatés pour le C.V. :

Le jury a peu goûté les C.V. qui, sous prétexte probablement de se démarquer, étaient réalisés sous un format peu habituel. Examiner 125 C.V. en une session exige de ne pas avoir à chercher les informations qui permettent de sélectionner un candidat.

De même, un C.V. qui dépasse un recto au format A4 ne serait même pas examiné s’il s’agissait de candidater dans une autre entité que celle qui réunissait le jury.

Même si l’écueil a été moindre pour cette session et n’a pas été discriminant, celle-ci étant facultative, le jury s’interroge sur le choix par certains candidats de leur photo dont certaines relèvent visiblement de profils de réseaux sociaux.

Enfin, comme indiqué infra, certains C.V. comportaient des erreurs ou avaient été rédigés antérieurement à l’occasion d’une toute autre candidature. Le jury estime que les candidats ont disposé de suffisamment de temps pour mettre à jour leur C.V., le personnaliser aux attendus du recrutement et le faire relire.

##### Les attendus pour la lettre de motivation :

Comme pour le C.V., le jury attendait bien entendu l’absence de faute d’orthographe et/ou de syntaxe, une présentation soignée et lisible, un entête avec des coordonnées, une introduction, un développement, une projection sur un oral, une formule de politesse, une absence de paraphrase du C.V., la mention explicite des savoirs, savoir-être, et compétences, celle des motivations ainsi que de la progression de carrière. Là également, le jury s’est réservé le droit de valoriser les lettres de motivations qui, en plus de tous ces attendus, comportaient des éléments de nature à sublimer le potentiel du candidat, en premier lieu desquels l’intérêt des élèves.

### Les écueils constatés pour la lettre de motivation :

Certaines lettres de motivation, qui n'en portent finalement que le nom, ne comportent aucune mention de l'Education nationale, de ses usagers et des élèves. Par définition, une lettre de motivation ne peut être un « copier-coller » d'un exemple pris sur internet, mais se doit d'être personnalisée.

De même, et l'écueil se retrouvera dans certains oraux, certains candidats placent des « mots clefs » qui, disposés artificiellement, font sonner faux la lettre de motivation.

Enfin, et le jury s'y était préparé, l'Intelligence **Artificielle** a fait son apparition dans cette session dans les lettres de motivation, sans que le jury ne s'y fasse duper.

L'ensemble de ces critères, tant pour le C.V. que la lettre de motivation, ont permis au jury de sélectionner, sans difficulté aucune, 18 candidats pour l'audition par la commission.

### 5 – l'audition par la commission des candidats :

- l'audition des candidats s'est déroulée sur la journée du 25 juin 2026 sur le site provisoire du Rectorat Avenue Montjovis. Le jury était composé des 4 membres désignés.
- Pour chacun des candidats le jury a mis un point d'honneur à se présenter et à rappeler les modalités pratiques de l'épreuve, à savoir une présentation en 5 minutes maximum du parcours professionnel mettant en avant ses compétences et motivations, suivie d'un échange de 15 minutes avec les membres du jury destinée à compléter des points abordés par le candidat lors de sa présentation, à évaluer sa connaissance du système éducatif et à le placer dans différentes situations professionnelles réalistes.
- Le jury a cette année pris le parti d'interrompre le candidat dès qu'il atteignait les 5 minutes de présentation. De même, tout candidat était interrompu au bout des 20 minutes que dure la totalité de l'entretien oral.

### Les écueils à éviter :

Même si le jury a le sentiment d'avoir tout fait pour mettre à l'aise les candidats, il a remarqué que nombre d'entre eux étaient dans un état de stress important, ce qui est parfaitement compréhensible s'agissant de l'enjeu professionnel dont il s'agit pour eux.

C'est pourquoi, même si cela peut sembler (faussement) rassurant, le jury déconseille d'apprendre sa présentation mot à mot car il n'attend pas du candidat une récitation par cœur mais bien une présentation vivante de son parcours, de ses compétences et de ses motivations. Nombre de candidats, par l'effet d'un stress que le jury encore une fois comprend et a essayé d'atténuer, se sont brusquement interrompus, n'arrivant plus à trouver le mot ou la phrase qu'ils voulaient réciter, perdant ainsi tout ou partie de leurs moyens. Il apparaît très important au jury d'attirer l'attention des candidats, ainsi que de leurs formateurs, sur ce point.

Quelques candidats ont cru pertinent de placer des « mots clefs » dans leurs présentations, donnant au jury un sentiment de discours formaté voire répétitif d'un candidat à l'autre.

Il est en outre manifeste que nombre de candidats n'ont pas été au-delà de la formation qui leur avait été dispensée, restant sans ressource face à certaines questions. Ne pas connaître les postes susceptibles d'être occupés, le fonctionnement d'un EPLE, les grandes divisions du Rectorat, le fonctionnement d'une DSDEN, le rôle d'un inspecteur, l'organisation de l'université, le nom du Ministre de l'Education Nationale, le dispositif parcoursup, le rôle des

collectivités locales, ou la date de tenue du DNB (le lendemain de l'oral !) et ses modalités, sont autant de lacunes qui ont été sanctionnées. Là encore le jury estime que les candidats disposaient de suffisamment de temps pour se préparer entre l'admissibilité et le jour de leur présentation orale.

#### Les atouts relevés :

Les candidats souriants, assis convenablement sur leur siège et n'ayant pas un langage trop familier sont dans la bonne posture. Le jury a apprécié les présentations structurées, fluides, vivantes, qui annonçaient un plan et qui mettaient en avant les compétences.

Le jury a fait de belles découvertes, parfois parmi des candidats ayant fraîchement intégré l'Education nationale, dont les connaissances sur le système éducatif pourraient faire rougir certains candidats pourtant en poste depuis longtemps dans notre Académie.

Les candidats qui ont su se démarquer ont dépassé la notion floue de service public en parlant des usagers, au premier rang desquels les élèves et en faisant le lien entre leurs missions quotidiennes et la réussite éducative.

Certains très bons candidats ont su répondre à des questions dépassant le cadre des attendus, signe qu'ils pourraient prétendre d'ores et déjà à ambitionner présenter des concours de catégorie B, voire A pour certains.

#### **6 – rappel - félicitations encouragements :**

- Concernant tout spécifiquement la phase d'examen des dossiers de candidatures, le jury a eu écho de candidats et / ou de leurs supérieurs hiérarchiques qui s'étonnaient d'avoir vu leur dossier écrit sélectionné pour la session 2025 et pas celle de 2026.

S'il s'agissait de sa remise en cause, le jury tient à rappeler ici **très fermement** sa **souveraineté** dans l'examen des dossiers. Chacun doit être en mesure de comprendre que la session 2025 offrait 14 postes, alors que celle de 2026 n'en offre « que » 9. De plus de nouvelles candidatures (par rapport à celles de 2025) ont été présentées. De facto, le taux de sélectivité s'en trouve mathématiquement augmenté.

- les membres du jury félicitent les candidats retenus et leur souhaitent de poursuivre une belle carrière dans notre Académie ou au-delà.
- le jury tient également à encourager l'ensemble des candidats qui n'ont pas été retenus et à leur dire que cela ne remet nullement en cause leurs compétences et qualités professionnelles. Le recrutement sans concours est un exercice qui a ses attendus et ses codes qui ne sont pas ceux d'un entretien annuel d'évaluation professionnelle.

#### **7 – remerciements :**

Les membres du jury tiennent à remercier, les personnels d'accueil, la Division des Examens et Concours du Rectorat et tout particulièrement Madame Corinne GRANET, pour sa confiance et la qualité de son accompagnement tout au long du déroulé de ce recrutement, tant vis-à-vis des candidats, que des membres du jury. L'organisation matérielle des conditions d'examen est à saluer : salle climatisée (un jour de canicule), accueil café, pauses le matin et l'après-midi, déjeuner convivial le midi, sont autant de petites attentions auxquelles le jury a été très sensible.

Pour l'ensemble des membres du jury,

Son président – Julien BASSALER